

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA



Faculté de droit
et des sciences économiques
(UFR des SJE)

Licence d'Administration Économique et Sociale

LIVRET DES ÉTUDES
Année 2020 – 2021

Année 2020-2021
UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
(UFR des SJE)

Licence
d'Administration Économique et Sociale (A.E.S.)

Directrice de la formation

Caroline PERCHE,
Maître de conférences en histoire du droit, H.D.R.

Directeur des études

Vincent LIGNON
Maître de conférences en économie

Secrétariats

Campus Moulin-à-vent

1^{re} et 2^e année
Christine PASQUIOU
Bât F1, porte F115b
dep-aes@univ-perp.fr
04 68 66 17 20

Campus Mailly

3^e année
Marie-Christine RIUS
Bâtiment A, porte CM-A000
campus.mailly@univ-perp.fr
04 30 19 81 21

Ce livret doit être conservé par l'étudiant tout au long de son cursus universitaire, notamment en cas de demande d'équivalence de diplôme.

Il n'en sera délivré ni duplicata, ni photocopie.

Sommaire

Présentation de la Licence d’A.E.S.	p. 4
---	-------------

Programme des enseignements de la Licence d’A.E.S.

Premier semestre	p. 6
Deuxième semestre	p. 7
Troisième semestre	p. 8
Quatrième semestre	p.9
Cinquième semestre	p.10
Sixième semestre	p.11

Règlement des études et des examens	p.12
--	-------------

Règlement du stage professionnel obligatoire	p.15
---	-------------

Résumés des enseignements de la licence d’A.E.S.....	p.16
---	-------------

Présentation de la licence d'A.E.S.

La Faculté des Sciences Juridiques et Économiques de l'Université *Via Domitia* dispense une offre de formation complète allant des Licences aux Masters 1 et 2, parcours professionnel ou recherche, dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion.

Le Département d'Administration Économique et Sociale est l'une des composantes de cette Faculté dont l'offre d'enseignement est conçue autour des deux domaines de la Faculté : le droit et l'économie-gestion.

La licence Administration Economique et Sociale de la faculté des Sciences Juridiques et Economiques de l'UPVD propose ainsi une formation pluridisciplinaire pour permettre l'accès aux métiers de l'Administration comme à ceux de l'Entreprise. Elle offre l'acquisition de compétences en droit privé, droit public, économie, gestion, culture juridique, politique et économique.

Ces disciplines sont articulées entre elles afin d'être complémentaires et organisées sur les trois années de manière progressive : la première année est un socle de connaissances fondamentales initiant les étudiants ; la seconde année constitue un approfondissement et la troisième année, des approches plus spécifiques des disciplines. Chacun des 6 semestres comporte ainsi une Unité d'Enseignements de connaissances fondamentales en droit (public et privé des affaires), économie et gestion réunissant 4 matières essentielles en cours magistral dont 2 sont assorties de travaux dirigés afin que la méthodologie juridique, économique et de gestion soient parfaitement maîtrisée par les étudiants à l'issue de leur formation. Des matières complémentaires en culture juridique, politique et économique approfondissent ces connaissances fondamentales en cours magistral (environ 25% des enseignements) ainsi que des enseignements additionnels en langue et informatique. Des compétences particulières en matière sociale, de santé et d'économie sociale et solidaire sont encore apportées pour permettre l'accès aux emplois du secteur tertiaire social, de l'Administration hospitalière, des métiers de la sécurité sociale et des entreprises et groupements de l'Economie sociale et solidaire.

Ainsi, la Licence A.E.S. par sa pluridisciplinarité, sa progressivité et la palette d'ouvertures professionnelles visée, permet aux étudiants de faire leur chemin de choix professionnel durant leur formation universitaire et ce, par la connaissance réelle des domaines et disciplines afin d'offrir des perspectives éclairées de métiers lors de l'obtention du diplôme. Cet éclairage de choix professionnel repose encore sur des enseignements spécifiques de valorisation des compétences, de stratégie de recherche de stage ou d'emploi, de gestion de projet et par la réalisation d'un stage en cours de cursus.

Objectifs

A l'issue des trois années de formation, les étudiants diplômés maîtrisent un potentiel attendu dans les activités professionnelles de l'Administration territoriale, de l'Administration d'Etat et de l'Entreprise. Ce potentiel concerne la connaissance du secteur d'activité et de son environnement social, économique et politique pour la compréhension des institutions, des politiques et des pertinences d'action ainsi que les compétences techniques indispensables à la réalisation concrète du métier. Pour la réussite aux concours administratifs, l'accès aux professions exercées au sein d'une administration et l'emploi en entreprise, la formation assure la maîtrise de blocs de compétences sur *le fonctionnement des institutions publiques – territoriales, nationales et européennes – le fonctionnement des entreprises, le droit administratif et le droit des affaires (droit des contrats, droit commercial), le contexte socio-économique, le contexte politique, l'économie, la gestion comptable, les règles comptables, la gestion des ressources humaines.*

Les compléments de formation spécifiques à l'Economie sociale et solidaire (*ESS, droit des sociétés et autres groupements, droit des assurances et de la mutualité, management et marketing dans l'ESS...*) permettent l'insertion professionnelle dans les groupements de ce domaine et les compléments de formation spécifiques au secteur social et de la santé (*droit de la santé, collectivités territoriales et gestion de l'action sociale, politiques sociales...*) apportent les compétences nécessaires à l'insertion professionnelle dans ces secteurs.

La quasi-totalité des enseignants-chercheurs qui composent le département d'Administration Economique et Sociale réalise des travaux de recherche dans les différentes disciplines qui sont représentées au sein de la formation.

Sans spécialisation prématurée, la Licence d'A.E.S. permet aujourd'hui l'accès à l'ensemble des Masters I de la Faculté.

Programme des enseignements de la licence d'A.E.S.

PREMIER SEMESTRE				
S1 UE 1 Connaissances juridiques, de gestion et économiques fondamentales	CM	TD	Durée totale	COEF
Economie générale	22		22	5
Comptabilité générale 1	22	12	34	5
Introduction au droit : les sources du droit	22	12	34	5
Total UE	66	24	90	15
S1 UE 2 Initiation au droit public, à la politique, à la société et à l'entreprise 1	CM	TD	Durée totale	COEF
Institutions politiques	22		22	4
Histoire de l'Etat (Moyen-Âge – Époque moderne)	22		22	3
Introduction à l'analyse politique	22		22	3
Introduction au droit des affaires	22		22	4
Initiation à la gestion	20		20	3
<i>Un cours au choix</i>				
Introduction historique au droit commercial	22		22	3
Histoire économique	22		22	3
Total UE	130		130	20
S1 UE 3 Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF
Langue vivante (Anglais ou Espagnol)		22	22	3
Formation à la documentation juridique		4	4	1
Total UE		26	26	4
Total Semestre 1	196	50	246	39

DEUXIÈME SEMESTRE

S2 UE 1 Connaissances juridiques, de gestion et économiques fondamentales	CM	TD	Durée totale	COEF
Économie politique	22		22	5
Comptabilité générale 2	20	12	32	5
Introduction au droit : institutions judiciaires et preuves	22	12	34	5
Total UE	64	24	88	15
S2 UE 2 Initiation au droit public, à la politique, à la société et à l'entreprise 2	CM	TD	Durée totale	COEF
Institutions administratives	22		22	4
Histoire de l'administration moderne	22		22	3
Vie politique française	22		22	3
Droit commercial	22		22	4
Initiation au marketing	20		20	3
Statistiques descriptives	22		22	3
Total UE	130		130	20
S2 UE 3 Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF
Méthodes et techniques d'expression	22		22	3
Projet Personnel et Professionnel (PPP)	1	8	9	1
Total UE	23	8	31	4
Total Semestre 2	217	32	249	39

TROISIÈME SEMESTRE

S3 UE 1 Connaissances juridiques, de gestion et économiques fondamentales	CM	TD	Durée totale	COEF
Politiques économiques	22	12	34	5
Droit administratif général 1	22	12	34	5
Droit des contrats	22	12	34	5
Management	22		22	4
Total UE	88	36	124	19
S3 UE 2 Initiation au droit public, à la politique, à la société et à l'entreprise 2	CM	TD	Durée totale	COEF
Droit budgétaire	30		30	4
Histoire de l'État contemporain (1789-1848)	22		22	3
Droit de la consommation	22		22	4
Gestion des ressources humaines	22		22	4
<i>Un cours au choix</i>				
Économie financière	22		22	3
Grands problèmes politiques internationaux	22		22	3
Total UE	118		118	18
S3 UE 3 Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF
Compétences numériques niveau 1	12	15	27	3
Valorisation des compétences		10	10	1
Total UE	12	25	37	4
Total Semestre 3	218	61	279	41

QUATRIÈME SEMESTRE

S4 UE 1 Connaissances juridiques, de gestion et économiques fondamentales	CM	TD	Durée totale	COEF
Droit administratif général 2	22	12	34	5
Droit de la responsabilité	22	12	34	5
Grands enjeux politiques et sociaux	22	12	34	5
Économie publique	22		22	4
Total UE	88	36	124	19
S4 UE 2 Approfondissement du droit public, de la politique, de la société et de l'entreprise 2	CM	TD	Durée totale	COEF
Droit des finances publiques	30		30	4
Histoire de l'État contemporain (1848-1914)	22		22	3
Anthropologie juridique	22		22	3
Économie d'entreprise	22		22	4
Droit des sociétés et autres groupements	22		22	3
Économie internationale	22		22	3
Total UE	140		140	20
S4 UE 3 Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF
Langue vivante (Anglais ou Espagnol)		22	22	3
Stratégie de recherche de stage ou d'emploi		10	10	1
Total UE		32	32	4
Total Semestre 4	228	68	296	43

CINQUIÈME SEMESTRE

S5 UE 1 Connaissances juridiques, de gestion et économiques fondamentales	CM	TD	Durée totale	COEF
Questions d'actualités économiques	22	12	34	5
Droit du travail : relations individuelles	22	12	34	5
Droit public économique	22	12	34	5
Économie sociale et solidaire	22		22	4
Total UE	88	36	124	19
S5 UE 2 Spécialisation en droit public, politique et société 1	CM	TD	Durée totale	COEF
Collectivités territoriales et gestion de l'action sociale	22		22	3
Sociologie des acteurs politiques et sociaux	12		12	3
Politique publique du développement durable	10		10	3
Histoire de l'État au début du XXe siècle	22		22	3
Total UE	66		66	12
S5 UE 3 Spécialisation en entreprise 1	CM	TD	Durée totale	COEF
Économie du travail	22		22	3
Contrats spéciaux : ventes, prestations de service et mandats	22		22	4
Gestion commerciale et communication	20		20	3
<i>Un cours au choix</i>				
Droit des fonctions publiques	30		30	4
Droit fiscal	30		30	4
Total UE	94		94	14
S5 UE 4 Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF
Gestion de projet		12	12	3
Préparation au CLES niveau 1 (Anglais ou Espagnol)		18	18	2
Total UE		30	30	5
Total Semestre 5	248	66	314	50

SIXIÈME SEMESTRE

S6 UE 1 Connaissances juridiques, de gestion et économiques fondamentales	CM	TD	Durée totale	COEF
ESS : gouvernance et territoire	22	12	34	5
Droit du travail : relations collectives	22	12	34	5
Politiques sociales	22	12	34	5
Économie de la santé	12		12	2
Économie de l'environnement	10		10	2
Total UE	88	36	124	19
S6 UE 2 Spécialisation en droit public, politique et société 2	CM	TD	Durée totale	COEF
Santé et action sociale	22		22	4
Droit institutionnel de l'Union européenne	33		33	4
Histoire des institutions sociales	22		22	4
Total UE	77		77	12
S6 UE 3 Spécialisation en entreprise 2	CM	TD	Durée totale	COEF
Économies européennes	22		22	3
Management et marketing dans l'ESS	22		22	4
Droit des assurances et de la mutualité	22		22	4
Total UE	66		66	11
S6 UE 4 Compétences transversales	CM	TD	Durée totale	COEF
Conférences de professionnels en ESS	22		22	3
Stage d'initiation professionnelle			1 semaine	2
Total UE	22		22+stage	5
Total Semestre 6	253	36	289	47

Règlement des études et des examens

Dispositions générales

Article 1^{er} - Le présent règlement a pour objet de fixer le régime des études et l'organisation des examens en vue de l'obtention de la licence en droit, mention A.E.S.

Article 2 - La licence en droit, mention A.E.S. est une formation en trois ans organisée en 6 semestres. La licence est obtenue après validation de 180 crédits. Chacun des 6 semestres comporte 30 crédits. Les enseignements sont organisés, dans le cadre de chaque semestre, sous la forme d'unités d'enseignements composées de plusieurs cours obligatoires ou optionnels. Chaque unité est affectée d'un certain nombre de crédits (ECTS).

Article 3 - Le programme de formation permet normalement au terme des six semestres la validation de 180 crédits, nécessaires à l'obtention du diplôme national de licence en droit, mention A.E.S. et conférant le grade de licence.

Il permet aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir la délivrance du diplôme d'études universitaires générales, mention A.E.S. (DEUG), sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens.

Il permet aussi aux étudiants qui le souhaitent de se préparer à une insertion professionnelle rapide ; il permet également aux étudiants qui le souhaitent et qui en ont les capacités de poursuivre leurs études en vue du master et du doctorat.

Parcours personnel

Article 4 - Le programme de formation, articulant enseignements obligatoires et enseignements à option est présenté de manière à permettre aux étudiants d'élaborer leur parcours personnel de formation et, au-delà, leur projet professionnel.

Article 5 - Chaque semestre est constitué par une période de 12 semaines d'enseignement suivies d'une session d'épreuves de contrôle terminal. Au cours de chaque semestre l'étudiant doit suivre les cours obligatoires en suivant la progression pédagogique déterminée par le programme de formation ; conformément à son projet personnel et professionnel, il choisit les enseignements à option prévus au programme. Ainsi, au cours du premier semestre de formation, l'étudiant doit s'inscrire aux cours obligatoires prévus au programme pour un total de 30 crédits. Au cours des semestres suivants, il s'inscrit normalement à des cours pour un total de 30 crédits.

Organisation des examens

Article 6 - Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées au titre de chacun des semestres.

Article 7 - Le contrôle terminal comporte des épreuves écrites obligatoires pour les matières assorties de TD.

Pour les matières non assorties de TD, le contrôle terminal fait l'objet d'épreuves écrites ou orales selon le choix du professeur responsable de l'enseignement qui en détermine la durée et la nature. Lors de la session de rattrapage, ces matières peuvent faire l'objet d'une épreuve orale.

Article 8 - Afin de donner sa pleine efficacité à l'enseignement pratique et au contrôle continu, l'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire sauf dispense administrative sur justificatif, dispense pouvant valoir pour l'un comme pour les deux semestres. Les travaux dirigés comportent une séance hebdomadaire de 1 heure 30 par matière.

Des épreuves de vérification des connaissances peuvent y être organisées sans que les étudiants en soient préalablement prévenus.

En application de la Charte des Examens de l'Université de Perpignan, la présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiants dispensés d'assiduité. Tout étudiant absent à + de 25% des séances de TD par matière et par semestre (soit plus de deux séances) sans motif reconnu valable sera noté en absence injustifiée (ABI) sur la matière.

Les justificatifs d'absence recevables (certificat médical, convocation à un examen...) doivent être présentés aux chargés de travaux dirigés dès le retour en TD.

Un contrat de travail, même pour une brève durée, n'est pas une justification d'absence : il doit donner lieu à une demande de dispense d'assiduité.

Article 8 bis – En première année de licence, l'inscription aux travaux dirigés (TD) des unités d'enseignement (UE) de l'UE1 du semestre 1 et de l'UE1 du semestre 2 ne sera autorisée que jusqu'au début des premiers TD. Après cette période, l'étudiant sera soumis au seul régime du contrôle terminal pour les UE susvisées, sauf dérogation accordée par le Doyen de la faculté de droit et des sciences économiques (UFR des SJE).

Article 9 - Les matières composant les unités d'enseignements font l'objet d'un contrôle terminal pour les cours magistraux et d'un contrôle continu pour les travaux dirigés. Les épreuves de contrôle terminal sont notées sur 20. Les travaux dirigés sont notés sur 10. **Les notes des travaux dirigés ne rapportent aucun crédit à elles seules et ne peuvent donc être conservées d'une année sur l'autre si elles sont supérieures ou égales à 10/20 si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne établie entre le contrôle terminal (en CM) et le contrôle continu (en TD) supérieure à 10/20.**

Article 10 - L'absence justifiée (ABJ) à une épreuve d'examen équivaut à zéro. Le justificatif est à produire avant les délibérations auprès de services de scolarité chargés de le transmettre au président de jury. L'absence injustifiée (ABI) à une épreuve d'examen équivaut à zéro et est considérée comme bloquante pour ce qui concerne le résultat de l'examen.

Une absence à un examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement. Les étudiants dispensés d'assiduité aux travaux dirigés dans une ou plusieurs UE, sur autorisation du Directeur du département d'A.E.S., se présenteront à l'examen terminal. La note alors obtenue se substituera à la note de contrôle continu.

Article 11 - Des mentions sont attribuées par unité d'enseignements et par semestre aux conditions suivantes : obtenir une moyenne pour l'ensemble des notes obtenues au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 pour la mention « assez bien », au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 pour la mention « bien », et au moins égale à 16/20 pour la mention « très bien ».

Article 12 - Toute unité obtenue est définitivement acquise et se voit affectée des crédits correspondants.

Les enseignements suivis dans le cadre des programmes d'échanges européens permettent d'obtenir des éléments d'unités.

Les étudiants venant d'une autre université française, après avis de la commission pédagogique peuvent obtenir des éléments d'unités.

Article 13 - Les étudiants souhaitant consulter leur(s) copie(s) disposent d'un délai de 5 jours après les délibérations pour en faire la demande auprès du secrétariat du département concerné.

Régime spécial

Article 14 - Un régime spécial d'études est prévu. En effet, les étudiants engagés dans la vie active, ceux qui assument des responsabilités particulières (mères ou pères de famille, responsables associatifs...), les handicapés, les sportifs de haut niveau, les étudiants engagés dans plusieurs cursus peuvent demander une dispense de contrôle continu, dans le respect des règles fixées par le Conseil d'administration de l'Université.

Cette dispense pourra être accordée par le Directeur des études.

Le bénéfice de l'admission au régime spécial doit être sollicité dans le mois qui suit le début des cours de l'année universitaire ou du second semestre dans le cas où la dispense ne concerne que ce semestre, sauf circonstance exceptionnelle survenue postérieurement à cette date.

Lorsqu'elle est accordée, la dispense est irrévocable pour la durée du semestre ou de l'année universitaire au titre duquel elle a été sollicitée.

Pour les étudiants bénéficiaires du régime spécial, la vérification des connaissances et des aptitudes résulte du seul contrôle terminal pour la même valeur de crédit.

De ce fait, aucune dispense ne peut être accordée pour une matière ne faisant l'objet que de travaux dirigés (langue vivante, PPP...). De la même façon, la matière « Compétences numériques » (S3 UE3) et la matière « Conférence de professionnel en ESS » (S6 UE4) ne peuvent donner lieu à une dispense en raison de leur caractère spécifique d'évaluation.

Système de compensation

Article 15 - Au sein du parcours de formation, les enseignements constituant un élément constitutif au sein d'une unité d'enseignement sont définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves de vérification des connaissances relatives à ces enseignements, les notes de ces épreuves étant affectées, le cas échéant, des coefficients prévus au programme. On entend par élément constitutif d'une unité d'enseignement soit un cours sanctionné par un contrôle terminal, soit un cours sanctionné à la fois par un contrôle terminal et par des épreuves de contrôle continu. L'acquisition d'un élément constitutif d'une unité entraîne l'acquisition des crédits attribués à cet enseignement. Ces crédits sont capitalisés et inscrits au compte de l'étudiant.

Article 16 - Au sein du parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves de l'unité. L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits attribués à l'ensemble des éléments constitutifs de l'unité, les éléments constitutifs de l'unité auxquels l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne étant obtenus par compensation. Ces crédits sont capitalisés et inscrits au compte de l'étudiant.

Article 17 - Au sein du parcours de formation, l'étudiant peut également bénéficier de la compensation semestrielle. L'obtention de la moyenne cumulative semestrielle permet ainsi d'acquiescer par compensation l'ensemble des unités d'enseignement du semestre, ainsi que les crédits attribués à chacune de ces unités. La moyenne cumulative semestrielle est la moyenne des résultats obtenus par un étudiant aux différents enseignements auxquels il s'est inscrit. Elle est obtenue en multipliant les points obtenus à chaque cours par le nombre de crédits (coefficient) affectés, puis en divisant le total ainsi obtenu par le nombre total des crédits contribuant à cette moyenne.

Article 18 - Au sein du parcours de formation, la compensation est également organisée à la fin de chaque année universitaire, sous réserve que l'étudiant, par reconnaissance ou acquisition de crédits, obtienne au moins 60 crédits. La moyenne cumulative annuelle est la moyenne des résultats obtenus par un étudiant aux différents enseignements auxquels il s'est inscrit. Elle est obtenue en multipliant les points obtenus à chaque cours par le nombre de crédits affectés, puis en divisant le total ainsi obtenu par le nombre total des crédits contribuant à cette moyenne.

Article 19 - Le module « projet professionnel personnalisé » est obligatoire pour tous les étudiants au cours du semestre 2. Il fait l'objet d'un contrôle continu ; le travail réalisé au cours des séances est sanctionné par une note qui entre dans le système de compensation. La participation au cours (2h) et aux séances des groupes de travail (4 séances) est donc obligatoire. L'absence à deux séances des groupes de travail est sanctionnée à l'examen par la mention absence injustifiée.

Article 20 - Les étudiants inscrits à la matière Compétences numériques (unité S3 UE3) sont également inscrits au certificat informatique et Internet, niveau I, dont ils suivent la formation. Ce certificat atteste que le titulaire possède les compétences visées par le référentiel national et sera obligatoire pour certains concours et pour l'accès à certaines professions juridiques. La note attribuée par le jury du certificat est prise en compte pour l'obtention de l'unité S3 UE3 et entre dans le système de compensation. Ainsi l'étudiant peut obtenir la licence en droit, mention A.E.S., malgré l'attribution d'une note inférieure à 10/20 à cette unité. En revanche, dans le cas où la note est inférieure à 10/20, le certificat informatique et Internet, niveau I, n'est pas délivré au candidat.

Etudiants acceptés sur parcoursup en « oui-si » :

Les étudiants acceptés sous condition (réponse "oui-si" sur Parcoursup) sont tenus de suivre en parallèle de leur première année des modules de remédiation (renforcement linguistique, tutorat sur les matières juridiques et économiques, séances de formation à la recherche documentaire).

L'étudiant bénéficiaire de ce dispositif signera avec le directeur des études un contrat précisant les modalités de son suivi pédagogique.

Règlement du stage professionnel obligatoire

Article 1 - L'étudiant, en dernière année de licence, devra avoir effectué un stage obligatoire d'une durée d'une semaine au minimum, en dehors des périodes d'enseignements et ce avant la 1^{ère} session d'examen du semestre 6.

Article 2 - L'objectif de ce stage est de rendre plus concret le projet individuel de formation de l'étudiant en lui permettant de clarifier ses attentes professionnelles et de mesurer les différentes contraintes qui peuvent y être attachées. Le stage a aussi pour vocation d'amener l'étudiant à être plus autonome vis-à-vis d'une première démarche auprès d'employeurs potentiels.

Article 3 - Tout en pouvant être accompagné éventuellement par les services universitaires et l'équipe pédagogique, il appartient à l'étudiant d'entreprendre seul ses recherches afin de trouver le lieu d'accueil répondant le mieux à son objectif personnel.

Article 4 - L'étudiant « stagiaire », durant son séjour en milieu professionnel, demeure étudiant de l'établissement. Une convention de stage devra donc obligatoirement être signée entre les différentes parties concernées (l'étudiant stagiaire, le responsable de l'entreprise et le directeur de la composante).

Article 5 - L'étudiant garde la liberté d'étendre son stage sur une durée supérieure à celle exigée et/ou d'en effectuer plusieurs, sous réserve que cela ne porte pas atteinte au suivi

des enseignements dispensés dans la formation et qu'une convention soit préalablement signée pour chaque période déterminée.

Article 6 - A l'issue de son stage, l'étudiant devra remettre un « rapport de stage ». Ce rapport devra respecter une structure définie par l'équipe pédagogique. Cette normalisation n'ayant d'autre intention que de rationaliser le contrôle et l'attribution des ECTS correspondants et de guider l'étudiant, au mieux dans son travail, afin qu'il puisse retirer un bénéfice maximum de son expérience de stagiaire.

Article 7 - La normalisation du rapport sera consignée dans un document présenté aux étudiants en début de semestre 5. Ce document pourra néanmoins être obtenu, sur simple demande, à n'importe quel stade du cursus de la licence (1, 2 ou 3) afin de laisser à l'étudiant la possibilité d'anticiper, s'il le souhaite, son séjour en milieu professionnel, tout en étant informé des attentes de l'Université.

Article 8 - Le rapport de stage devra être remis par l'étudiant en fin de semestre 6 à une date arrêtée et fera l'objet d'une note donnée par l'équipe pédagogique comptant pour la validation du semestre 6. Cette notation sera affectée de 2 Ects.

Article 9 - Une dérogation à ce stage obligatoire pourra être accordée à l'étudiant salarié, sur présentation d'un contrat de travail recevable (durée, emploi...). L'étudiant dispensé devra alors déposer, dans les mêmes délais que les étudiants stagiaires, un « rapport d'activité ».

Résumés des enseignements de la Licence d'A.E.S.

Licence 1^{ère} année :

Semestre 1 :

Economie générale : Les objectifs principaux de ce cours de base sont : 1) montrer que l'économie est une science ; 2) analyser théoriquement et techniquement les principales formes d'économie et les principales formes d'entreprises ; 3) comprendre et analyser l'actualité économique ; 4) définir les principaux indicateurs économiques et sociaux ; 5) identifier la nature et les formes de la politique économie actuelle. Enfin, une attention particulière sera portée aux grandes questions qui fondent et intéressent la science économique. A ce titre, on énoncera et étudiera les dix grands principes de l'économie.

Comptabilité générale 1 : Ce cours vise à donner aux étudiants les bases de la comptabilité générale de l'entreprise, d'une part, en leur apprenant les éléments indispensables à la compréhension de la logique de la comptabilité, d'autre part, en les rendant capables de lire les principaux documents comptables et financiers. On retrouvera notamment les notions suivantes :

Le principe de comptabilité en partie double

L'organisation du travail comptable

Le Plan Comptable Général (organisation et classes de comptes)

Les flux (principes et analyse)

Les écritures

Les documents courants (le journal, le plan comptable, le grand livre)

Les documents de synthèse (la balance des comptes, le bilan, le compte de résultat, l'annexe)

Immobilisations et leur amortissement

Introduction au droit 1 et 2 : Le premier cours du cursus droit qui permet de découvrir la matière juridique et d'anticiper la formation à venir. Selon, l'étudiant peut être convié à une approche philosophique (droit naturel et positivisme), historique (ancien droit, droit intermédiaire et droit moderne) ou politique (systèmes de droit) ; en tout état de cause la notion de droit (Droit objectif et droits subjectifs) et sa mise en œuvre (preuve, interprétation, procédure...) constituent les deux piliers de cette matière.

Institutions politiques : Il s'agit de donner une présentation synthétique des grands principes constitutionnels et des institutions politiques. Sont abordés pour cela les bases constitutionnelles de l'Etat de droit, les développements et les mutations du droit constitutionnel en France et dans certains Etats étrangers.

Histoire de l'Etat (Moyen-Âge – Epoque Moderne) : Ce cours explique comment, alors que l'autorité est accaparée par les seigneurs de la féodalité, l'Etat monarchique parvient progressivement à se reconstituer en s'appuyant sur l'émergence de lois fondamentales nécessaires à sa légitimité légale ainsi que sur une légitimité religieuse indispensable à la période moderne. Il fait encore état du passage d'une souveraineté théorique à son affirmation réelle vis à vis des puissances étrangères et sur la population.

Introduction à l'analyse politique : Le cours d'introduction à l'analyse politique se propose d'initier l'étudiant aux rudiments de la science politique en définissant le pouvoir politique, l'Etat, les régimes politiques, les partis politiques. Par ailleurs, il expose également les mécanismes de la socialisation politique.

Introduction au droit des affaires : L'étude du droit des affaires suppose de définir tout d'abord les acteurs de la vie des affaires (entrepreneurs individuels, sociétés civiles et commerciales, associations...), ensuite les instruments mis à leur disposition, c'est-à-dire les biens (fonds de commerce, immeuble...) et les contrats (vente, bail, entreprise, transport, franchisage, concession...), et enfin les contraintes de la vie des affaires (concurrence, consommation, environnement, fiscalité...).

Initiation à la gestion : Ce cours a pour objectif de présenter ce qu'est concrètement une entreprise et les différents aspects de sa gestion. Il abordera aussi les enjeux multiples liés à la gestion de toute entreprise (connaissance de l'environnement, définition de la stratégie, positionnement sur son marché) et à l'organisation des ressources (gestion de la production, des approvisionnements, de l'information...).

Introduction historique au droit commercial : Ce cours a deux objectifs. Tout d'abord, il doit permettre aux étudiants de comprendre que l'activité marchande est le dénominateur commun des nombreuses civilisations. En effet, dès l'Antiquité, les Mésopotamiens, les Phéniciens, les Grecs puis les Romains ont connu un commerce florissant, rayonnant sur terre ou sur mer, tissant des relations commerciales à travers la Méditerranée entre trois continents. De ce point de vue, le Moyen âge a marqué un recul pour l'Europe mais les grandes découvertes permettront l'épanouissement d'un commerce planétaire dès le XVI^e siècle. Ensuite, cet enseignement doit mettre en lumière le fait que depuis toujours le commerce obéit à des règles qui lui sont spécifiques, dérogoires au droit commun, adapté aux besoins du commerce, notamment la sécurité et la rapidité. Il se compose d'usages que les marchands ont choisi de pérenniser à travers les siècles. La *lex mercatoria* du Moyen âge est en réalité une coutume façonnée par les marchands au cours des siècles, non une loi imposée par une autorité publique. Aujourd'hui encore le commerce connaît un régime qui lui est propre et dont certaines dispositions datent des Phéniciens...

Histoire économique : Ce cours a pour objet de retracer l'histoire des faits économiques du monde occidental, partant de l'économie antique romaine jusqu'à la société industrielle contemporaine. Les grandes phases et les tournants marquants de l'économie européenne ainsi que leurs caractéristiques seront donc approfondies à travers les questions essentielles que sont la démographie, l'agriculture, l'industrie, la monnaie, les techniques, les échanges, la croissance.

Semestre 2 :

Economie politique : À travers une approche historique, ce cours vise à construire une culture économique : il a pour but de présenter aux étudiants les principaux courants, en retraçant l'évolution considérable de la pensée économique. Il leur permet, à travers l'étude des auteurs, de comprendre les débats économiques actuels, et ainsi d'acquérir une vue d'ensemble sur le monde qui les entoure.

Comptabilité générale 2 : Ce cours constitue la continuité du cours du premier semestre et vise à approfondir les opérations de comptabilisation des opérations courantes, d'inventaire et de fin d'exercice.

On retrouvera notamment les notions suivantes :

La TVA

Les opérations d'achat et de vente

Les réductions commerciales et financières

Les effets de commerce

Les charges liées au personnel

Les immobilisations

L'amortissement

Les dépréciations

Les provisions

Introduction au droit : institutions judiciaires et preuves : voir résumé 1^{er} semestre

Institutions administratives : Le cours a pour objectif de donner aux étudiants une vision globale de l'organisation publique française bâtie autour de l'opposition centralisation/déconcentration. La connaissance de ces institutions est indispensable pour appréhender la finalité et la mise en œuvre du droit public d'une part et pour donner une vision aussi exacte que possible que l'action publique de l'autre.

Ce cours est conçu en prolongement du cours de droit constitutionnel dispensé annuellement en L1, en complément du cours de droit administratif de L2 et en prélude au cours de droit des collectivités territoriales.

Histoire de l'Administration moderne : Ce cours expose qu'une fois la souveraineté royale restaurée, la monarchie s'applique rapidement à imposer l'absolutisme, et, s'appuyant sur une doctrine affirmant que l'autorité doit être détenue par un seul, définit l'étendue des droits du roi et obtient par la lutte des victoires décisives sur tous les acteurs politiques pouvant lui faire ombrage. La monarchie absolue sait encore développer une administration qui lui est propre comme instrument indispensable à son autorité jusqu'à sa brusque chute en 1789.

Vie politique française : Ce cours se propose d'initier l'étudiant à la vie politique française, à ses particularités (place de l'Etat, rôle de la haute fonction publique) tout comme il se penchera sur ses grands acteurs (les partis politiques, les think-tank, les groupes de pression, certaines associations...).

Droit commercial : La notion d'entreprise commerciale, l'activité commerciale de l'entreprise, les outils juridiques mis à sa disposition : biens matériels de l'entreprise et biens immatériels (fonds de commerce, propriété commerciale et propriétés

intellectuelles). Initiation aux contrats commerciaux. Ce cours s'adresse aux étudiants intéressés par la vie économique.

Initiation au marketing : Ce cours présente les concepts clés de la notion accompagnés de l'exposé des différentes périodes influençant l'appréhension et la mise en œuvre du marketing. Plusieurs définitions du marketing sont proposées avec les différentes conceptions liées à la notion. Les approches du marché et de la demande sont exposées. L'étude de marché est ensuite présentée avec le détail des différents types d'études, puis les méthodes qualitatives et quantitatives permettant de les mener sur le terrain. Des exercices d'applications au marketing sont proposés et détaillés auprès des étudiants.

Statistiques descriptives : La statistique descriptive a pour objectif de résumer un ensemble de données de façon à en faciliter l'interprétation. Pour ce faire, elle utilise différents outils basiques dont l'étude constituera le cœur de ce cours. Ces outils sont aussi bien des modes de représentation graphiques (histogrammes, diagrammes en bâtons,...) que des caractéristiques obtenues par des calculs algébriques (moyenne, médiane, variance,...).

Licence 2^{ème} année

Semestre 3 :

Politique économique : Ce cours permet d'acquérir les notions essentielles liées aux politiques économiques menées par les Etats, dans le cadre de la nation, mais aussi de l'Union Européenne. Les étudiants seront amenés à réfléchir sur les aspects théoriques et pratiques des politiques économiques, notamment à travers les TD qui viseront une première approche de la dissertation économique.

Droit administratif général 1 et 2 : Souvent « envisagé comme le droit applicable aux personnes publiques (collectivités publiques ou établissements publics), le droit administratif n'est pas à strictement parler le droit de l'administration » (J.-L. Autin et C. Ribot). Pratiqué par chacun d'entre nous dans les actes de la vie quotidienne, il est le « droit des administrés ». Autonome, inégalitaire, et essentiellement prétorien, ce droit s'applique à l'action de l'administration. Il vise à l'encadrer afin d'en assurer le contrôle.

Droit des contrats : Le cours traite principalement de la théorie générale du contrat, tant dans sa formation que dans ses effets à l'égard des parties et des tiers. Ce cours est indispensable pour les étudiants qui envisagent de passer des concours administratifs.

Management : Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances globales sur le management, avec d'une part, une approche historique du management (écoles classiques, des relations humaines, systémique et contingente), et d'autre part, une explication des concepts essentiels (notions de structure, de stratégie, modèles d'analyse, etc).

Droit budgétaire : Les finances de l'État peuvent être analysées par une double perspective : comme un domaine de production du discours politique, mettant en lutte des logiques partisans, et établissant le discours politique dominant de notre temps. Les finances de l'État sont aussi structurées par le droit budgétaire, dont l'objet central est la mise en scène des stratégies politiques. Un cours central pour la préparation des concours administratifs.

Histoire de l'Etat contemporain (1789-1848) : Après la chute de l'absolutisme, en 1789, la France est la scène de violents conflits civils et d'affrontements politiques qui imposeront république, césarisme et monarchie modérée. Ce cours a donc pour objet de retracer les événements qui précipitent la réorganisation répétée des pouvoirs jusqu'en 1848, et de faire état des principales constitutions et institutions qui en sont l'expression.

Institutions et techniques bancaires : La communauté des économistes peut être divisée en deux sous ensembles : celui des économistes qui pensent que le fonctionnement

de l'économie peut être compris sans s'intéresser à la monnaie et celui des économistes qui pensent au contraire que tout échange correspond à un transfert de monnaie et de biens. Le cours d'ITBF adopte cette deuxième perspective ; il présente donc aux étudiants dans quelle mesure la monnaie impacte l'activité économique et se penche plus précisément sur la création, la destruction et le placement de cette dernière. Le cours apporte ainsi indirectement un éclairage précis sur les événements liés à la crise financière contemporaine : faillites bancaires, fonctionnement du marché obligataire, importance des agences de notation dans le système financier...

Droit de la consommation : Le cours de droit de la consommation s'intéresse, dans un premier temps, à la notion de consommateur pour la distinguer de celle de professionnel. Il traite, ensuite, de différents contrats de consommation (crédit, vente, etc.) permettant de montrer comment notre droit protège le consommateur. Enfin, il s'intéresse à quelques aspects répressifs du droit de la consommation (fraudes, publicité de nature à induire en erreur, etc.).

Gestion des ressources humaines : La gestion des ressources humaines (GRH) consiste à faire en sorte que l'entreprise ou l'organisation à laquelle on s'intéresse dispose en temps voulu des personnels dont elle a besoin. Autrement dit, c'est avoir les ressources qu'il faut, où il faut et quand il faut. Le terme GRH est relativement récent et est venu remplacer celui de « gestion du personnel ». Cette nouvelle approche est beaucoup plus positive. En effet, le personnel était auparavant synonyme de « coût » alors qu'il est désormais synonyme de « ressources » (*Chapitre 1*).

La GRH est de nature contingente, en ce sens que sa pratique se transforme dans le temps et varie selon l'environnement externe (juridique, politique, économique, social et technologique...) et interne (stratégie, structure organisationnelle, valeurs culturelles de l'entreprise...) dans lesquelles elle évolue (*Chapitre 2*).

Lorsqu'il s'agit de gérer les ressources humaines d'une organisation, la première question qui se pose est celle de l'identification et de la mesure des effectifs et des compétences dont elle peut disposer. La seconde question souvent posée est celle de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (*Chapitres 3 et 4*).

Dans quelle structure, avec combien de personnes et avec quels types de compétences allons-nous travailler demain ? Cette question peut amener les entreprises à réfléchir au redéploiement de leurs RH. En effet, autant d'un point de vue juridique qu'économique, les entreprises ont intérêt à considérer la réallocation des RH comme première solution rationnelle avant d'envisager toute forme de congédiement (*Chapitre 5*).

Les entreprises ont besoin d'organiser leurs façons de produire pour être les plus performantes possibles. A cette fin, les tâches et les responsabilités confiées à chaque salarié doivent être claires. Parallèlement, les salariés doivent avoir des capacités et un niveau de connaissances adaptés à la maîtrise du poste (*Chapitre 6*). Mais ce n'est pas parce que l'organisation choisie sera adéquate que l'entreprise sera performante. Le collectif de travail et les salariés qui le composent doivent être incités à travailler ensemble et être performant individuellement et collectivement. C'est tout l'enjeu de la rémunération (*Chapitre 7*) qui est intimement liée à la variable vers laquelle convergent les préoccupations des responsables RH, des financiers et des contrôleurs de gestion : la masse salariale (*Chapitre 8*).

Grands problèmes politiques internationaux : L'objectif du cours de ce premier semestre est de livrer aux étudiants des clefs pour comprendre leur environnement international. Le monde a rapetissé sous l'effet de la rapidité des transports et plus encore avec l'apparition de médias planétaires autorisant une information en temps réel. Les problèmes ne s'internationalisent plus : ils se mondialisent. Ces processus vont de pair avec une complexification des discours et des enjeux et une multiplication des acteurs qui sont partie prenante du système international. Cette première approche consiste donc à donner du sens à ces discours en les reliant aux grands courants théoriques de la science politique, et en présentant la diversité des protagonistes de la sphère internationale. Les étudiants auront ainsi la capacité de mieux décrypter le monde auquel ils appartiennent et,

pourquoi pas puisque le cas s'est déjà trouvé, pourront-ils envisager de donner à leur carrière une orientation internationale.

Semestre 4 :

Droit administratif général 2 : voir résumé 3^{ème} semestre

Droit de la responsabilité : Le cours porte sur les délits et quasi-délits : faute, fait des choses, fait d'autrui et régimes spéciaux de responsabilité. Ce cours est indispensable pour la préparation des concours administratifs.

Grands enjeux politiques et sociaux : Ce cours visera à cerner les grands enjeux politiques et sociaux contemporains. Il se centrera tout particulièrement sur l'affirmation politique progressive de l'Etat providence tout comme il fera état des contestations qui lui sont adressées. Il évoquera également les nouvelles modalités de l'action publique (gouvernance, réhabilitation de la démocratie sociale...).

Economie publique : Nous étudierons dans quelles mesures l'Etat est de nos jours un acteur économique incontournable. Nous aborderons ensuite trois problématiques liées aux défaillances du marché : celle des externalités et de leurs corrections, celle des biens publics et de leurs financements et celle de la (dé)régulation des monopoles. Enfin, nous tenterons de cerner l'impact économique des distorsions fiscales et des défaillances de l'Etat.

Droit des finances publiques: Les finances publiques spéciales (les finances communautaires et sociales) révèlent les développements du secteur économique et financier, propres à la restructuration de l'Etat contemporain. La théorie générale de l'impôt permet d'aborder la question centrale des recettes publiques et de leur poids économique. Un cours central pour la préparation des concours administratifs.

Histoire de l'Etat contemporain (1848-1914) : A partir de 1848, le cycle républicain, césarisme se renouvelle mais après la défaite de Sedan en 1870, il faut repenser le pouvoir et tandis que les monarchistes remportent les élections par la promesse de la paix avec Bismarck, les républicains s'organisent. Une nouvelle émeute parisienne, violemment réprimée, Adolphe Thiers, la rupture légitimistes-orléanistes et le régime penche bientôt en faveur de la République qui triomphe. Comme au semestre précédent, cet enseignement traite des grands événements mais qui marquent ici la période de la seconde moitié du XIXe et du début du XXe siècle ainsi que de la constitution et des institutions publiques françaises.

Anthropologie juridique : Cet enseignement se propose d'aborder les phénomènes juridiques dans leur dimension sociale et culturelle. Dans un premier temps, l'étude des thèses classiques de l'anthropologie juridique permet l'appréhension d'un droit qui dépasse le simple cadre normatif pour devenir un outil de compréhension des phénomènes sociaux et culturels dans leur ensemble. Dans un second temps l'étude comparative de certains aspects du droit et de la justice dans les sociétés anciennes et les sociétés modernes occidentales aide à la compréhension du processus de juridicisation qui conduit à la prégnance de plus en plus importante du droit, instance de régulation par excellence des rapports sociaux dans les sociétés modernes.

Economie des entreprises : Ce cours s'attache à étudier l'entreprise sous l'angle de la gouvernance : on y aborde les relations de pouvoir propres à toute organisation et les théories économiques attenantes. En outre, on se focalisera sur la notion de conseil d'administration et les enjeux qui y sont liés.

Droit des sociétés et autres groupements: Il s'agit d'étudier les différentes formes de sociétés commerciales et leurs règles fondamentales, la forme juridique de l'entreprise commerciale, les différentes formes de sociétés, les structures associatives et les

coopératives afin de comprendre leurs règles de constitution, de fonctionnement et de dissolution.

Economie internationale : Les différentes approches du fondement de l'échange seront abordées. Les modèles de Ricardo et d'Heckscher-Ohlin-Samuelson qui ont en commun le motif de l'échange (avantages comparatifs) seront présentés de manière simple mais détaillée. Puis, afin d'expliquer pourquoi les échanges entre économies similaires représentent presque la moitié des échanges mondiaux, nous étudierons la nouvelle théorie de l'échange chère à Krugman.

Licence 3^{ème} année :

Semestre 5 :

Questions d'actualités économiques : Des thèmes d'actualités touchant à l'économie, au social, aux relations internationales et aux questions de société seront traités selon une méthode rigoureuse. Chaque thème sera étudié tant d'un point de vue théorique que concret et enrichi des apports les plus contemporains. Des repères chronologiques restitueront le thème dans l'histoire récente et retraceront son évolution. Enfin, l'un des buts de ce cours étant de préparer aux épreuves de culture générale et d'économie, les questions susceptibles pour chaque thème d'être posées seront abordées.

Droit du travail : relations individuelles : l'embauche, les contrats et modalités contractuelles, le pouvoir de direction de l'employeur. Les conflits individuels. Initiation à la gestion des conflits.

Droit public économique : Il s'agit d'aborder les raisons de l'intervention des agents publics dans le jeu des acteurs économiques privés ainsi que les modes d'intervention lesquels ont été modifiés profondément du fait de l'évolution du rôle de l'Etat en matière économique.

Economie sociale et solidaire :

Ce cours permettra d'acquérir des connaissances : 1) théoriques sur l'économie sociale et solidaire ; 2) historiques (principaux courants de l'économie sociale et solidaire) ; 3) juridiques sur les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations ; 4) économiques sur le rôle des associations, des coopératives, des mutuelles et des fondations ; 5) méthodologiques pour la création d'entreprises sociales et solidaires (business plan social).

Collectivités territoriales et gestion de l'action sociale : Les collectivités territoriales sont devenues les « maîtres d'œuvre des politiques publiques en matière d'action sociale (et médico-sociale) ». Or s'il importe de dresser, à la lumière du cadre juridique, un état des lieux des compétences qui leur ont été confiées par les pouvoirs publics et des moyens (notamment financiers) dont elles disposent, une attention particulière doit être portée à l'une d'elles : le Département. Responsable du service public de l'action sociale à l'échelon départemental, cette collectivité chargée de la solidarité fait figure de « chef de file » en matière d'aide sociale. Plus de la moitié de son budget de fonctionnement est d'ailleurs dédié au financement de cette mission.

Sociologie des acteurs politiques et sociaux : Ce cours se centrera plus spécifiquement sur les caractéristiques politiques et sociologiques des acteurs politiques et sociaux en France (la place controversée des "corps intermédiaires", leur faiblesse numérique...) tout comme il précisera la place qui leur est concédée voire aujourd'hui reconnue politiquement.

Politique publique du développement durable : Ce cours initiera l'étudiant aux fondamentaux du développement durable. Après avoir situé et défini ce concept aujourd'hui de plus en plus critiqué, il fera état de sa mise en œuvre pratique (intervention

de différents acteurs de profils différents, introduction du temps long, déclinaison géographique diverse...).

Histoire de l'Etat au début du XXe siècle : Ce cours a pour objet de retracer l'histoire constitutionnelle et administrative de 1914 à 1958 en la replaçant dans son contexte politique et évènementiel : la IIIe République à partir de 1914, confrontée à la guerre puis troublée par le multipartisme et l'instabilité gouvernementale, la loi constitutionnelle de juillet 1940, l'organisation des pouvoirs (régime provisoire, projet de constitution de 1944), le référendum de 1945 sur l'élection d'une assemblée constituante, la constitution de 1946, dans une période où deux guerres mondiales font exploser les relations internationales, où l'Administration connaît une évolution profonde de la fonction publique qui n'est plus sujet mais partenaire, où les libertés fondamentales et les droits fondamentaux sont réaffirmés plus fortement en 46.

Economie du travail : Ce cours traitera des problématiques liées à l'économie et au marché du travail. Il s'agira pour les étudiants d'acquérir les compétences méthodologiques et de se former aux outils de l'analyse appliquée à l'économie du travail. L'enseignement aura pour objet : 1) d'analyser les déterminants du travail ; la formation des salaires dans le cadre des approches néoclassique et keynésienne ; 2) d'analyser les nouvelles méthodes économétriques en économie du travail.

Contrats spéciaux : ventes, prestations de service et mandats : Le cours de droit des contrats spéciaux s'attache à décrire, avec exhaustivité et rigueur, tant la mise en place, que la mise en œuvre, de contrats économiquement et fonctionnellement essentiels à la pratique quotidienne, comme professionnelle : vente, prestation de services et mandat. Cette discipline juridique se veut, en outre, le prélude indispensable à la parfaite compréhension et maîtrise de la technique contractuelle, de même que l'un des soubassements avérés du droit de la consommation et de la distribution. "

Gestion commerciale et communication : L'enseignement "Gestion commerciale et communication" a pour objectifs de présenter les différents outils liés au marketing et à la stratégie de communication commerciale dans une démarche de diagnostic et développe les différentes stratégies de communication. Il met les étudiants en situation concrète de communication et de négociation intra et inter organisationnelle.

Droit des fonctions publiques : Le droit de la fonction publique a pour objet l'étude du droit commun aux trois fonctions publiques (de l'Etat, des collectivités locales, et hospitalière). Seront abordés la diversité humaine et statutaire de la fonction publique, les conditions d'accès aux emplois publics et le déroulement de la carrière, les droits et obligations des fonctionnaires, le régime disciplinaire.

Droit fiscal : Le droit fiscal est la discipline juridique en prise avec l'actualité relative aux impôts et aux taxes, supportés par les contribuables, personnes physiques et personnes morales, implantés sur le territoire français. Sont abordés, à la fois sous les angles théorique et pratique (exercices), la notion d'impôt, l'imposition des revenus (IR et IS), l'imposition de la dépense (TVA) et l'imposition du capital (ISF et droits de mutation).

Gestion de projet : Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires pour concevoir, développer, réaliser et assurer la vie opérationnelle d'un projet dans le respect des contraintes de budget, de délai et de qualité.

Semestre 6 :

Économie sociale et solidaire, gouvernance et territoire :

Ce cours permettra d'acquérir des connaissances sur : 1) la gouvernance des associations et des coopératives ; 2) économiques et sur la gouvernance des banques coopératives et mutualistes et des organismes de finance solidaire ; 3) le secteur de l'insertion par l'activité économique (acteurs, gouvernances, indicateurs de performance) ; 4) les filières commerciales équitables (alternatives, certifications et réformistes).

Droit du travail : relations collectives : Le droit des relations collectives de travail est chargé de régir les relations au sein de l'entreprise entre l'employeur, les représentants du personnel et les salariés, en fixant d'une part, les conditions dans lesquelles par exemple, les syndicats, les comités d'entreprise peuvent avoir un rôle à jouer, et d'autre part, les modes d'action collective, que ce soit pacifiquement par la voie des conventions collectives, ou bien dans la colère, par la voie de l'exercice du droit de grève.

Politiques sociales : L'analyse des politiques sociales impose une présentation historique du phénomène (nécessités sociale et sanitaire du gouvernement, consubstantialité à la naissance des villes, etc.) En opérant la distinction protection sociale et politiques sociales, on met à jour les transformations de l'action publique de l'État protecteur. Les institutions se publicisent et se décentralisent. Les actions sont de plus en plus spécialisées et fonctionnalisées (protection, prévention, intervention).
Economie de la santé : Ce cours permettra aux étudiants d'acquérir : 1) des connaissances macroéconomiques de l'organisation et du fonctionnement du système de santé (analyse de la consommation de soins, de la production générale dans les différents pays, de la santé de la population et d'équité dans les soins de santé et du financement des dépenses de santé) ; 2) des connaissances microéconomiques sur le comportement des agents économiques (médecins, pharmaciens, infirmiers, patients, gestionnaires, institutions de santé) ; 3) des connaissances sur l'évaluation économique des stratégies médicales.

Economie de l'environnement : Face à l'importance des défis économiques, énergétiques et environnementales du XXIème siècle (sécurité énergétique, réorganisation de la croissance mondiale, changement climatique, accès à l'eau, pollution atmosphérique, biodiversité, pression démographique), ce cours visera : 1) à présenter les concepts de base des théories économiques de l'environnement ; 2) d'analyser les instruments et les politiques de gestion de l'environnement et des ressources (instruments économiques, instruments fiscaux, normes, labels) ; 3) de mettre en évidence les avancés économiques et environnementales par secteurs économiques (agriculture, industrie, transport, logement...).

Santé et action sociale : Le secteur sanitaire et social demeure un secteur d'activité dynamique, au cœur des services à la population. Or, ce secteur, dont le périmètre est défini dans la nomenclature des activités économiques par les activités liées à la santé humaine et à l'action sociale, s'avère être difficile à appréhender. La diversité qui caractérise les activités et les professions qui y sont exercées, s'étend à la forme juridique des structures et entreprises qui y participent.

Institutions européennes : L'objet de ce cours est de présenter l'histoire de la construction européenne et d'étudier l'évolution, la structure et les fonctions des principales organisations européennes que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. L'objectif du cours est de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances institutionnelles nécessaires à la compréhension de l'influence des droits européens sur le droit français qu'ils constatent lors de l'étude d'autres matières.

Histoire des institutions sociales : Cet enseignement propose d'analyser les institutions sociales de l'antiquité à l'époque contemporaine. Sont ainsi notamment envisagés les mesures sociales à caractère économique de l'empire romain, les pratiques de la charité dans la cadre des constructions hospitalières, l'immixtion de l'Etat dans la

question sociale, l'introduction du principe de solidarité avec la création des sociétés de secours mutuelles jusqu'à leur fédération, la persistance de la charité traditionnelle au XIXe siècle et la législation sociale de la première moitié du XXe siècle.

Economies européennes : L'Union Européenne (UE) c'est 500 millions d'habitants qui se répartissent sur 27 pays et plus de 4 millions de km². C'est aussi un PIB cumulé de 15 000 milliards de dollars, soit environ 30 % du revenu brut mondial. L'objectif principal de ce cours est de cerner en quoi l'UE peut-elle être considérée comme une aire de puissance originale? Pour cela nous concentrerons plus particulièrement sur les forces et les faiblesses de cet espace de production majeur, de cette union insérée dans la mondialisation.

Management et marketing dans l'ESS : Ce cours a pour objectifs d'une part, de montrer les spécificités du management dans les Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et d'autre part, de sensibiliser les étudiants au marketing social et à la difficulté de faire changer les comportements des individus, en étudiant notamment les notions de persuasion et d'engagement, ainsi que les théories et techniques de manipulation des individus (nudges...).

Droit des assurances et de la mutualité: Ce cours a pour objectif de présenter les diverses branches du droit des assurances (assurance des personnes, dommages aux biens, contrats d'assurance spécifiques) en insistant sur la double dimension de ce droit, collective et individuelle, s'adressant toujours à une population donnée. S'y ajoute du droit de la mutualité afin d'intégrer la vision sociale et solidaire du régime légal d'assurance maladie.

IMPORTANT

Poursuite en Master 1 et 2 à compter de la rentrée universitaire 2020-2021

A compter de la rentrée 2020 et en conformité avec la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat un nombre limité d'étudiants titulaires d'un diplôme national de licence (académique ou professionnelle) sera autorisé à s'inscrire en master 1.

En vertu du droit à la poursuite des études la réussite aux examens de fin de première année de master autorisera une inscription en seconde année de la même mention de master.

De ce fait, les étudiants titulaires de la Licence A.E.S obtenue à l'UPVD ne pourront plus bénéficier d'une inscription de droit en Masters 1 à la faculté des S.J.E. Les Masters de l'UFR des S.J.E. devenant sélectifs, dès la 1^{re} année de Master, la demande d'inscription devra être déposée sur la plateforme « E candidat ». Les dossiers seront soumis à l'examen de la commission pédagogique.